



Newsletter n° 3 Mars 2014



Conseil régional de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes du Centre

Editorial du Président

Dans ce numéro :

Edito du Président	1
Section des Assurances Sociales	2
Le « D.P.C. »	3
Le « Forum » 2014	3
Agenda des élus	4

La création de la Section des Assurances Sociales de nos Chambres disciplinaires de Première Instance est l'évènement majeur de l'actualité ordinaire du dernier trimestre 2013. Au niveau régional, le CRO a donc proposé les nominations de 6 professionnels (deux titulaires et 4 suppléants) qui seront appelés à siéger dans cette instance qui est opérationnelle depuis le 1er Septembre.

Désormais le législateur a donné sa dimension pleine et entière à notre Ordre professionnel et ainsi les conflits entre les Caisses d'assurance maladie et les professionnels ne seront plus traités par les SAS des CDPI des médecins.

Toujours dans l'actualité nationale, il faut retenir la mise en œuvre de la première année de « DPC » dont nous reparlerons plus loin dans cette Newsletter.

Dans notre région, une des plus touchée par la problématique de la démographie des professionnels de santé, toutes les Instances se mobilisent et testent des expérimentations qui ont toutes pour point commun la notion de qualité et d'efficacité.

Ignorer cette tendance voulue par le législateur c'est subir les décisions engagées dans ce sens. Se poser comme acteur à part entière, c'est contribuer à promouvoir la profession.

C'est toute la stratégie portée par le CRO et vos CDO qui se doivent et de répondre à leurs missions et aussi vous accompagner à comprendre cette grande actualité professionnelle nationale et régionale.

En juillet 2013 nous assistions au lancement de l'expérimentation du projet « PAERPA » dans le Lochois. Cette expérimentation vise à mettre en place un réseau de professionnels prenant en charge après une évaluation initiale, les personnes âgées de plus de 75 ans en risque de perte d'autonomie. Evaluation, projet et suivi voilà une démarche que nous connaissons déjà dans les EHPAD et dont les Conseils de l'ordre auront à suivre, à mon sens l'évaluation de la qualité des prestations.

En octobre dernier, la seconde conférence régionale des Maisons de Santé Pluridisciplinaires a bien mis en évidence les grandes tendances sur lesquelles nous allons devoir réfléchir puis argumenter : exercices pluridisciplinaires entre professionnels de santé et d'autres non professionnels de santé ; l'éducation thérapeutique ; les nouveaux modes de rémunération etc.

En janvier 2014, nous étions à l'inauguration de « l'Espace régional de la Réflexion Ethique ». La conférence de Jean Claude Ameisen, Président du Comité consultatif national d'éthique nous a révélé à quel point la réflexion éthique pouvait devenir un levier extrêmement fort dans les challenges que nos professions et le monde de la santé, au sens large du terme, ont à affronter.

En février 2014, la présentation de la « Stratégie nationale de Santé » déclinée en région Centre a mis l'accent sur l'importance de la prévention, la promotion des exercices regroupés et la place des usagers dans la démocratie sanitaire.

Tous ces échanges démontrent à quel point la maladie, nos métiers, nos modes d'exercices, nos relations avec les professionnels de santé et nos patients sont en pleine mutation. Après son installation, notre Ordre professionnel aura à démontrer sa maturité dans la réflexion visant à garantir au patient sa sécurité et la qualité des soins dispensés.

Enfin dans notre préoccupation d'encourager les stages en milieu libéral, l'Association des cadres, enseignants, tuteurs en rééducation de la région Centre poursuit ses travaux et nous vous invitons toutes et tous à vous engager dans cette initiative de recevoir les étudiants de l'IRFMK d'Orléans.

Bien confraternellement à vous toutes et tous.

M. ARNAL
Président du CRO Centre

Section des Assurances Sociales (S.A.S)

CONTENTIEUX DU CONTROLE TECHNIQUE.

Trois niveaux de juridiction :

SECTION DES ASSURANCES SOCIALES DE LA CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE.*
SECTION DES ASSURANCES SOCIALES DE L'ORDRE NATIONAL DES MASSEURS- KINESITHERAPEUTES. *
CONSEIL D'ETAT.

*Créées par le décret n° 2013 – 547 du 26 juin 2013 (publication le 28 juin)

Rôle des S.A.S.

Les S.A.S sont des juridictions pénales puisqu'en matière de recouvrement d'indus, cela peut se faire par les organismes paritaires –commission des pénalités des CSPD.

Prononcés d'avertissements, de blâmes ou d'interdictions de donner des soins aux assurés sociaux.

Elles interviennent en cas de fautes, fraudes et tous les faits intéressant l'exercice de la profession, relevés à l'encontre des masseurs-kinésithérapeutes à l'occasion de soins dispensés aux assurés sociaux. *(Puisqu'il faut relever les charges contre les professionnels, seules les Caisses peuvent, en pratique saisir ces juridictions)*

Dans ce rôle elles remplacent pour les M.K. les SASCROM. (Section des assurances sociales du conseil (régionales ou nationales) de l'**Ordre des médecins.**)

Différence avec les CDPI qui traitent de la déontologie et ont comblé un vide juridictionnel.

QUELQUES EXEMPLES. au temps des SASCROM:

Les 5 classiques du XXème siècle. (« *Les paramédicaux et la Sécurité Sociale* » J.M. Moreau- SPPS éditeur.)

Actes fictifs.
Litiges sur la NGAP.-
Falsifications d'ordonnances.
Réalisation de soins non prescrits.
« Manipulations » (sic)

+ AUJOURD'HUI.

Usage du « Dépassement d'honoraires »
Tarification des soins en EHPAD, en réseaux :
Soins hors compétences.
Transmission des documents médicaux ou administratifs
Etc....

Au temps des SASCROM on n'y allait pas pour des brouilles, c'était plutôt la chasse aux « gros chats »...

Avec les SAS. Opérations ciblées des CPAM sur un type de « fautes ».

On ne peut pas ne pas envisager d'éventuels conflits entre des accords conventionnels signés par les syndicats professionnels et la notion de qualité des soins et même de l'intérêt du patient dont est garant l'Ordre. **Quelle position prendre alors ?**

COMPOSITION de la SAS CDPI:

Présidée par un magistrat de tribunal administratif qui peut être le Président de la CDPI.

Pour représenter les assurances sociales : deux médecins conseils dont un doit être chargé du contrôle en dehors du ressort de la CDPI.

Deux assesseurs désignés par les autorités locales **sur proposition faites par les niveaux ordinaires correspondants (le CROMK pour la SAS CDPI).**

DESIGNATION EN REGION CENTRE :

Pouvaient être candidats les membres titulaires et suppléants du CROMK Centre (« désignés au sein du Conseil régional »)
Election le 20 août 2013

Il est procédé à un vote d'où il ressort que sont désignés comme titulaires :

DUSSERRE Francis
THEURIN Christian

Et comme suppléants et dans l'ordre suivant :

PERSILLARD Daniel
DEBALLON Jean-Yves
GUELLE Éric
REFAIT Sylvain

F. DUSSE

Secrétaire général du CRO Centre

Le D.P.C. vous connaissez ?

Depuis 2013 tout masseur kinésithérapeute exerçant en libéral ou en salarié doit satisfaire à ses obligations de développement professionnel continu.

Cette obligation légale voulue par le législateur vise à garantir la qualité des soins dispensés par le professionnel.

Il s'agit donc bien d'un programme d'amélioration continue des pratiques et non pas d'une remise en cause de la compétence du professionnel à exercer la masso-kinésithérapie.

Désormais, il convient à chacun d'entre nous d'engager le processus en :

créant son compte personnel sur www.mondpc.fr puis de rechercher et s'inscrire sur à un programme formation DPC.

Comme dans tout processus qualité il y a un organisme chargé de « piloter » l'ensemble de la démarche avec : définition des grandes orientations stratégiques concernant les programmes DPC, certifications des organismes formateurs et indemnités des professionnels.

Cet organisme s'appelle l'OGDPC (organisme de gestion du DPC) et les membres fondateurs sont l'Etat et l'UNCAM.

Enfin le bouclage du processus se fait par le CDO qui a pour mission, entre autres, d'enregistrer le parcours DPC de chaque professionnel.

Voilà de façon très synthétique ce que recouvre cette notion de DPC et bien évidemment une telle démarche provoque une multitude de commentaires, une multitude d'ajustements pratiques de mise en œuvre et probablement une multitude de modifications organisationnelles.

Bref ce qu'il convient de retenir, c'est l'esprit voulu par le législateur : désormais tout professionnel de santé a l'obligation d'engager un processus d'amélioration continue des ses pratiques.

Au niveau de la région Centre, le CRO a réuni les représentants des CDO et après avoir ensemble pris la mesure des implications de ce que recouvre la notion de DPC nous avons souhaité accompagner chaque professionnel sur son parcours DPC.

Pour se faire un diaporama d'informations sur le DPC est désormais disponible sur le site du CRO et de chaque CDO.

Chaque professionnel peut le consulter et en cas de questionnement il peut joindre son CDO qui le renseignera et le guidera dans cette démarche nouvelle.

L'esprit qui anime vos élus ordinaires est bien de vous aider à vous approprier cette démarche et ainsi éviter de subir une obligation, qui somme toute, vise à encourager l'amélioration des pratiques au service des patients.

Votre CDO, le partenaire de votre programme DPC, tel est l'engagement que nous avons souhaité prendre envers vous.

M. ARNAL.

Président du CRO Centre

Le « Forum » 2014

Tous les acteurs de la santé de la Région Centre se mobilisent avec les associations pour une meilleure qualité de vie des patients atteints de pathologies chroniques.

La qualité de la relation patient / thérapeutes, oui parlons-en mais pas en petit comité au Conseil de l'Ordre, pas entre nous, les masseurs kinésithérapeutes, mais avec les patients, les autres professionnels de santé, les institutionnels et toutes celles et ceux qui vivent dans le monde la santé au sens large du terme.

Oui nous le constatons toutes et tous la maladie, les malades, les métiers de la santé les organisations bref tout le monde de la santé est en mutation : il nous faut réfléchir ensemble sur l'évolution de la relation patient /thérapeutes

Oui ce débat voulu par le CRO Centre est fort ambitieux mais n'est ce pas de notre mission d'agiter les idées, de faire appel à l'éthique professionnelle de contribuer ainsi à placer le patient au cœur de la démarche du parcours de soins.

Jacques Huguenin le journaliste qui animera cette matinée s'appuiera sur les retours des patients pour lancer les échanges, interpellera nos invités représentant les différents entités professionnelles, institutionnelles et associations de patients mais donnera aussi la parole au public.

Que doit-il en ressortir : des idées, des envies d'expérimenter, la certitude que nous saurons tous ensemble construire une relation pleine d'humanité, de respect au service de la santé. Voilà bien le cœur et la noblesse de la mission ordinaire.

L'après midi sera scientifique et débutera par une présentation du Développement Professionnel Continu, en quoi consiste t-il, quels sont les enjeux et les freins. Divers thèmes seront ensuite abordés : les Stratégies posturales et Organisation inter-hémisphérique du traitement des informations sensorielles, le handicap cognitif et sensoriel, arthrose du genou et symptômes fémoraux patellaire, recherche sur le processus tutoral, recherche sur la rééducation virtuelle chez le patient atteint de la maladie de Parkinson. L'équipe du Conseil régional de l'Ordre des masseurs kinésithérapeutes vous remercie pour votre confiance et vous attend nombreux à ce deuxième rendez-vous régional

N. HOOMANS.

Vice Présidente du CRO Centre.

Agenda des élus. Missions de représentation à :

- IRFMK d'Orléans le 13/06/2013 : 1ère réunion de l'Association des Cadres, Enseignants, Tuteurs en rééducation de la région Centre.
- Orléans le 18/06/2013 : réunion de coordination EPP & réunion plénière.
- CNO Paris le 27/06/2013 : réunion des trésoriers des structures ordinales.
- DRJSCS le 10/07/2013 : commission de certifications paramédicales.
- ARS Loches le 11/07/2013 : lancement de l'expérimentation du parcours de santé des personnes âgées.
- ARS La Chapelle St Mesmin le 16/09/2013 : la gestion du risque en EHPAD.
- Orléans le 12/06/2013 : réunion de coordination EPP & réunion de bureau.
- DRJSCS le 25/09/2013 : commission de certifications paramédicales.
- Chinon le 27/09/2013 : réunion plénière & réunion de coordination sur « la trésorerie de l'Ordre » .
- Conseil régional et ARS Chambray les Tours le 2/10/2013 : 2ème conférence régionale des MSP.
- Bourges le 12/11/2013 : réunion sur le DPC auprès des professionnels du Cher (CDO 18)
- CHRO La Source Orléans le 19/11/2013 : inauguration du 1er bâtiment du nouvel hôpital d'Orléans.
- DRJSCS le 20/11/2013 : commission de certifications paramédicales.
- CNO Paris le 21/11/2013 : conférence des Présidents régionaux.
- IRFMK d'Orléans le 28/11/2013 : réunion de l'Association des Cadres, Enseignants, Tuteurs en rééducation de la région Centre.
- CLET 41 Blois le 28/11/2013 : Rencontre éducation thérapeutique du patient dans le Loir et Cher
- ARAPLI Centre le 4/12/2013 : Assemblée Générale.
- ORS Centre le 19/12/2013 : Conseil d'administration.
- CHRU de Tours le 07/01/2014 : Espace de réflexion éthique.
- DRJSCS le 08/01/2014 : commission de certifications paramédicales.
- CRO Centre le 22/01/2014 : journée d'information aux bonnes pratiques ordinales.
- ARS Tours le 13/02/2014 : stratégie nationale de Santé en région Centre
- ARS Orléans le 12/03/2014 : Comité régional de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé de la région Centre.
- IRFMK d'Orléans le 22/03/2014 : Journée de l'Après DE Orléanaise (JADEO) en partenariat avec l'Association Kinergy